

France Relance, France 2030, Programme d'investissement d'avenir

Principaux dispositifs de soutien à l'investissement
et à l'innovation dans l'industrie

FRANCE
INDUSTRIE



Avril 2022

Ce document recense les principaux dispositifs de soutien à l'investissement et à l'innovation dans l'industrie issus de France Relance, de France 2030 ou du Programme d'Investissement d'Avenir.

Table des matières

<u>Industrie du futur</u>	Page 3
<u>Transition écologique et décarbonation</u>	Page 4
<u>Transport et mobilité</u>	Page 15
<u>Numérique et télécommunications</u>	Page 17
<u>Santé</u>	Page 21
<u>Energie et stockage</u>	Page 22
<u>Ville durable</u>	Page 24
<u>Alimentation & systèmes et équipements agricoles</u>	Page 25
<u>Aéronautique et spatial</u>	Page 28
<u>Innovation</u>	Page 30
<u>Souveraineté</u>	Page 33
<u>Industrialisation</u>	Page 34



Industrie du futur

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
Logistique 4.0 Plus de détails ici	Cet AAP cible 3 besoins : - La digitalisation des chaînes logistiques - La transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables - L'automatisation des chaînes logistiques	AAP ouvert jusqu'au 15 juin 2022 1er relevé: le 15/02/2022 à 12h00 (avec clôture pré-dépôt le 15/12/2021) 2ème relevé: le 15/06/2022 à 12h00 (avec clôture pré-dépôt le 15/04/2022)	Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables. Coût total du projet : 2 M€ minimum pour grandes entreprises et projets collaboratifs. 1 M€ minimum pour les PME et ETI	Instruction conduite par l'ADEME Contact : aap.pia4.logistique4.0@ademe.fr	<u>Les projets pourront être de plusieurs types :</u> Développement de briques technologiques, pouvant aller jusqu'à une preuve de concept; Développement d'un système global innovant ou intégrant des briques innovantes, pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration industrielle; Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif. 📄 Cahier des charges
Accompagnement 10.000 PME et ETI industrielles vers l'industrie du futur Plus de détails ici	Ce plan permet notamment aux PME et ETI d'être accompagnées, sous la forme d'une aide au conseil, pour accélérer leur transformation vers l'industrie du futur.	Ouvert jusqu'au 31 décembre 2023	L'aide prendra la forme de subventions de prestations de conseil. Le financement est variable selon la région : de 50 à 100% du coût de la prestation de conseil.	Offres d'accompagnement mises en place en région. Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne-Franche-Comté Bretagne Centre-Val-de-Loire Corse Grand Est Hauts-de-France Île-de-France Nouvelle-Aquitaine Normandie Occitanie Pays de la Loire Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Les accompagnements de transformation sont ouverts aux PME et ETI de tous les secteurs industriels confondus, dans toutes les régions. L'accompagnement porte à la fois sur la maîtrise des technologies de l'industrie du futur et sur la modernisation de leurs usines.



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cette aide a pour objectif de soutenir les entreprises qui souhaitent améliorer leur efficacité énergétique, faire évoluer les procédés de fabrication et décarboner la chaleur et réduire leurs émissions de CO2 .</p>	<p>Ouvert jusqu'au 31 décembre 2022</p>	<p>Les projets doivent porter sur un montant d'investissement inférieur à 3 M€. Liste des 18 équipements éligibles et niveaux de subvention précisés dans l'arrêté du 07/11/2020.</p>	<p>GUICHET SIMPLIFIÉ</p> <p>Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides.</p> <p>Contact : industrieEE-decarbonation@asp-public.fr</p>	<p>Matériels de récupération de force ou de chaleur. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles.</p> <p>📄 Notice d'information</p>
<p>Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP a pour objectif de lever les verrous limitant le développement du recyclage, d'élaborer et lancer des dispositifs de soutien à l'offre et à la demande de matières premières de recyclage (MPR), étroitement interconnectées, et d'accompagner par des mesures complémentaires le déploiement des solutions innovantes.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 30 juin 2023</p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : aap.ecocirc@ademe.fr</p>	<p><u>Thématiques ouvertes</u> : technologies de tri / recyclage des plastiques / recyclage des métaux stratégiques <u>Thématiques à venir (1er trimestre 2022)</u> : recyclage des papiers/Cartons, recyclage des textiles, recyclage des composites.</p> <p>📄 Cahier des charges</p>



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
Produits biosourcés et biotechnologies industrielles Plus de détails ici	L'AAP a pour principaux objectifs de : - Contribuer à l'élargissement de gisements biomasse et à la qualité des matières premières qui en découle ; - Développer des procédés et des produits biosourcés éco-conçus ; - D'amener les technologies innovantes au niveau industriel et de les intégrer dans des systèmes de production nouveaux ou existants.	Ouvert jusqu'au 15 janvier 2024 Relève tous les 4 mois à partir du 31 mai 2022	Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables. Taux selon nature du projet et taille de l'entreprise.	Opéré par l'ADEME Contact : aap.biosources@ademe.fr	Les priorités thématiques dans le domaine des produits biosourcés et biotechnologies industrielles, auxquelles répond le présent appel à projets sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none">• L'élargissement des gisements de biomasse portant sur la mobilisation de nouvelles biomasses avec en finalité la mise à disposition d'une biomasse prête à l'emploi ou de molécules issues de la première transformation ;• La démonstration de procédés de transformation de la biomasse ou de produits de première transformation ;• L'accompagnement de l'industrialisation consistant à soutenir la mise en œuvre à l'échelle industrielle d'unités de production de molécules biosourcées et leur transformation en molécules d'intérêt ou matériaux innovants à plus forte valeur ajoutée. 📄 Cahier des charges
Recyclage des plastiques Plus de détails ici	Cet AAP ambitionne de favoriser le développement des technologies industrielles du recyclage des plastiques en France et la fabrication de MPR venant notamment soutenir une trajectoire ambitieuse de découplage entre croissance économique et consommation de ressources naturelles. Le recyclage, qui conduit à substituer aux matières premières vierges (MPV) des MPR, contribue à ce découplage.	Ouvert jusqu'au 30 juin 2023 Relève tous les 3 mois à partir du 1 avril 2022	Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables. Taux selon nature du projet et taille de l'entreprise.	Opéré par l'ADEME Contact : aap.recyclageplastique@ademe.fr	Le projet devra s'inscrire dans l'un des deux volets de l'AAP : <ul style="list-style-type: none">• Recyclage chimique ou enzymatique des plastiques• Recyclage mécanique des plastiques et la réincorporation des matières premières issues de ce recyclage qui sera mis en ligne au second semestre 2022. 📄 Cahier des charges



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Briques technologiques et démonstrateurs pré-industriels</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise le soutien de projets d'innovation, permettant le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques. Les projets devront s'inscrire dans une des 3 thématiques prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 15 septembre 2023</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME - à contacter pour organiser une réunion de pré-dépôt.</p> <p>Contact : aap.tase@ademe.fr</p>	<p>Cet AAP vise à identifier des solutions dont le niveau de maturité doit permettre leur commercialisation ou leur industrialisation à l'issue du projet. Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le photovoltaïque (PV) dont les prévisions de croissance sont très élevées pour la prochaine décennie ;• L'éolien flottant qui est un marché émergent prometteur, pour lequel la France possède un savoir-faire technologique fort et un potentiel de développement significatif ;• Les réseaux énergétiques, qui vont connaître des transformations importantes et pour lesquels la France possède un savoir-faire technologique reconnu mondialement. <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Aide à l'investissement de l'offre industrielle des EnR</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>L'objectif de cet AAP est de soutenir des projets d'investissement permettant de développer les capacités industrielles dans le domaine des EnR et d'accompagner l'industrialisation de la production et/ou l'assemblage des composants, y compris des technologies innovantes de réseaux.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 30 juin 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>La part des avances remboursables pourra atteindre un maximum de 25%.</p> <p>Aides selon la nature des travaux et la taille de l'entreprise, précisées dans le cahier des charges</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME.</p> <p>Contact : industrieenr@ademe.fr</p>	<p>Cet AAP s'adresse aux entreprises ayant un projet d'investissement en France se présentant sous la forme :</p> <ul style="list-style-type: none">- de créations de nouvelles unités de production de composants ou de produits finis ;- d'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter leurs capacités de production ou la diversification vers la production de matériels répondant aux nouveaux marchés de la transition énergétique. <p>📄 Cahier des charges</p>



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
PME Innovations Plus de détails ici	Cet AAP a pour objet de soutenir le développement d'innovations portées par les PME pour le photovoltaïque, l'éolien flottant ou les réseaux énergétiques.	Ouvert jusqu'au 28 avril 2022	La modalité d'attribution de l'aide est composée à 100% de subventions.	Instruction conduite par l'ADEME. Contact : aap.tase@ademe.fr	L'AAP vise à financer des projets d'innovation portés par des petites et moyennes entreprises (PME) au potentiel particulièrement fort pour l'économie française. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux sont inférieurs à 1,5 M€, et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes. Il a pour objectif de soutenir des projets développant des méthodologies, des technologies, des solutions industrielles et des services innovants, compétitifs et durables dans les domaines de la production, et de la gestion des énergies renouvelables, et des réseaux énergétiques. 📄 Cahier des charges
Favoriser le développement de Zones Industrielles Bas Carbone Plus de détails ici	Cet AAP a pour objet d'accompagner les territoires industriels dans leur transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité pour soutenir la reprise de l'activité économique. Ce programme permettra aussi de faire rayonner à l'échelle internationale les technologies, innovations et le savoir-faire industriel français.	Ouvert jusqu'au 15 février 2023 2 relèves : 16/05/2022 et 15/09/2022	Les aides seront sous forme de subvention.	Instruction conduite par l'ADEME - à contacter pour organiser une réunion de pré-dépôt Contact : ZIBAC@ademe.fr	Les projets doivent avoir pour objectif d'accélérer la décarbonation de leur zone industrielle, en mettant en œuvre un ensemble d'investissements, d'expérimentations, de synergies et d'innovations. Ils doivent être des projets de territoires ambitieux en matière de décarbonation, de résilience climatique et de transition écologique et qui expérimentent et soutiennent des solutions organisationnelles ou technologiques et des procédés innovants qui contribuent à répondre aux problématiques qui s'y posent. Les projets seront portés prioritairement par un groupement juridiquement constitué (GIE, association ou équivalent). 📄 Cahier des charges



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Développement de briques technologiques et démonstrateurs - Réalisations de premières industrielles associant l'offre et la demande</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à soutenir des projets d'innovation portés par des entreprises (TPE, PME, ETI, GE), qui accélèrent la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses et durables pour décarboner l'industrie, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 16 octobre 2023</p> <p>Trois relèves : 15/04/2022, 17/10/2022, 17/04/2023</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Aides selon la nature des projets et la taille de l'entreprise, précisées dans le cahier des charges</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME.</p> <p>Contact : demibac@ademe.fr</p>	<p>L'AAP comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le volet 1 concerne des projets pour le développement de briques technologiques innovantes et d'actions de démonstration, dont les consortiums sont généralement constitués par des académiques et des industriels de l'offre.- Le volet 2 cible des projets portés par des consortiums constitués d'un ou plusieurs industriels proposant une offre de décarbonation et d'un ou plusieurs industriels côté demande prêts à accueillir les solutions innovantes proposées sur leurs sites de production. <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP ambitionne de soutenir les meilleurs projets d'investissements dans un objectif de massifier la production des solutions de décarbonation pour permettre aux futurs acquéreurs industriels de réduire leurs émissions de CO2.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 15 septembre 2022</p> <p>Relève le 16/05/2022</p>	<p>L'aide est apportée sous forme de subventions.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME - à contacter pour organiser une réunion de pré-dépôt.</p> <p>Contact : solinbac@ademe.fr</p>	<p>Les projets attendus revêtent un aspect mature ou innovant et se présentent sous la forme :</p> <ul style="list-style-type: none">- De créations de nouvelles unités de production,- D'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter leurs capacités de production, les rendre plus productives et plus flexibles ou les diversifier. <p>Les projets se situeront dans la partie amont de la chaîne de valeur du secteur, c'est-à-dire l'ensemble des activités composant l'offre économique en France, que ce soit au niveau des : Briques technologiques ; Composants ; Intrants et produits nécessaires au procédé de décarbonation ; Équipements ; Procédés ; Systèmes, dont les aspects numériques (optimisation, pilotage)</p> <p>📄 Cahier des charges</p>



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Développement d'une filière française de carburants aéronautiques durables</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP s'inscrit dans la stratégie d'accélération « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles - Carburants durables » et plus particulièrement dans son axe « Poursuivre le soutien à la recherche et à l'innovation sur les carburants durables, et principalement ceux destinés à l'aérien ».</p>	<p>AAP ouvert jusqu'au 29 avril 2022</p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : aap.biocarb@ademe.fr</p>	<p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux d'ingénierie de process nécessaires pour engager un projet de production de carburants aéronautiques durables - La démonstration de procédés de production de biocarburants aéronautiques durables <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Briques technologiques et démonstrateurs - Hydrogène vert</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Vise à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d'hydrogène, pour des applications de transport ou de fourniture d'énergie.</p>	<p>Appel à projets ouvert jusqu'au 31 décembre 2022</p>	<p>Subventions et avances remboursables.</p> <p>L'AAP vise des projets dont le coût total dépasse 2M€ pour les axes 1, 2 et 3 ou 5M€ pour l'axe 4.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : aap.h2@ademe.fr</p>	<p>Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après :</p> <p>Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants</p> <p>Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie</p> <p>Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules</p> <p>Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse</p> <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Objectif Recyclage plastiques</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 15 sept. 2022</p>	<p>A destination des petites et moyennes entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Aides aux diagnostics et études de faisabilité > Aides à l'investissement 	<p>Opéré par l'ADEME.</p> <p>Contacts en région précisés dans le cahier des charges (lien).</p>	<p>Les projets devront ainsi porter sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ; 2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.). <p>📄 Cahier des charges</p>



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Tremplin pour la transition écologique des PME</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>L'objectif de cette mesure est d'accompagner la transition écologique du parc des entreprises TPE/PME.</p>	<p>Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022</p>	<p>Aides forfaitaires pour des investissements ou financement d'études.</p> <p>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Liste des actions éligibles</p> <p>Conditions d'éligibilité et de financement</p> <p>Attention, à partir du 1er janvier 2022, les actions suivantes ne sont plus éligibles : Bilan GES (du fait de la mise en place du « Diag décarbon'action » de Bpifrance, co-financé par l'ADEME), investissements spécifiques aux déchets du BTP (du fait de la mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs dans ce secteur).</p>
<p>Projets de recherche, de développement ou d'innovation</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Projets de RDI dont la thématique ne correspond à aucun appel à projets actuellement ouvert sur la plateforme de l'ADEME.</p>	<p>Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022</p>	<p>Subventions et aides remboursables.</p> <p>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (marché signé, commande signée, devis accepté...).</p>	<p>Opéré par l'ADEME. Contacter au préalable les directions régionales de l'ADEME</p>	<p>Projets pour avancer la recherche en lien avec la Transition énergétique et environnementale.</p> <p>Conditions d'éligibilité et de financement</p>
<p>Prêts verts ADEME-Bpifrance</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Prêt sans sureté, pour les petites et moyennes entreprises qui souhaitent engager un projet de transition écologique et énergétique</p>	<p>Pas de date limite</p>	<p>Prêts de 10.000 à 1.000.000 €</p>	<p>Opéré par l'ADEME et Bpifrance.</p> <p>Contacts en région (lien).</p>	<p>Projets visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ; • favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits ; • innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non ; • produire des énergies nouvelles.



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
Études préalables aux investissements de recyclage Plus de détails ici	Aide au financement d'études de projet d'unité de recyclage de déchets. L'aide s'adresse aux entreprises de recyclage des déchets, souhaitant structurer de nouvelles filières et améliorer les performances de recyclage	Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Le taux d'aide peut atteindre 70 % des dépenses éligibles.	Opéré par l'ADEME.	Opérations éligibles • Diagnostic ou études d'accompagnement de projets de recyclage (dont études de faisabilité et études d'expérimentation), préalable à un investissement. • Conditions d'éligibilité • Pour tous les déchets pouvant être recyclés • Réalisation des études par un prestataire indépendant ou en interne (expérimentation) • Etude portant sur les points cités dans le présent document Conditions d'éligibilité et de financement
Financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid Plus de détails ici	Soutien à l'investissement dans des réseaux alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération, sur l'extension ou la densification de réseaux de chaleur existant ou sur la création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid.	Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	L'aide sera déterminée en fonction de la quantité de chaleur ou de froid EnR&R injectée dans le réseau. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Opérations éligibles : - Les créations de réseaux de chaleur et de froid - Les extensions de réseaux de chaleur de plus de 300 MWh de chaleur EnR&R par an et 200 mètres linéaires Conditions d'éligibilité et de financement



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
Aides pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment en plastique à usage unique Plus de détails ici	Soutien au financement de solutions pour diminuer les emballages plastiques mis sur le marché et favoriser le réemploi des emballages.	Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Les études et expérimentations peuvent être aidées jusqu'à 70 %. L'aide aux investissements peut aller jusqu'à 55 %. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME	Etudes, expérimentations préalables à un investissement ou investissements pour la substitution des emballages et contenants en plastique notamment à usage unique et pour le réemploi des emballages et contenants. Conditions d'éligibilité et de financement
Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services Plus de détails ici	Soutien à l'investissement dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu (mode durable, du numérique et des filières alimentaires et agro-alimentaires).	Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Selon la nature des projets et la taille de l'entreprise, les aides aux investissements peuvent atteindre 15 % à 55 %.	Opéré par l'ADEME	L'ADEME soutient les travaux et investissements issus d'un diagnostic et s'intégrant dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception. Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Ecolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental. Conditions d'éligibilité et de financement
Financement des équipements d'utilisation de Matière première issue du recyclage (MPR) Plus de détails ici	Aide au financement d'équipements nécessaires à l'adaptation d'une unité de production pour l'incorporation de MPR.	Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Taux d'aide maximum de 55% selon la taille de l'entreprise. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME	Investissements visant à modifier durablement les systèmes de production pour les rendre compatibles avec l'usage de matières premières issues du recyclage (MPR) ou à permettre l'incorporation d'un taux de MPR plus élevé. Conditions d'éligibilité et de financement



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
Financement des investissements de recyclage des déchets Plus de détails ici	Aide pour développer le recyclage, en particulier concernant les plastiques et les déchets/matériaux de la construction.	Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Taux d'aide maximum de 55 %, selon la taille de l'entreprise. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Opérations éligibles : <ul style="list-style-type: none">• Unités ou chaînes de préparation d'un matériau/produit/déchet en matière première de recyclage (MPR) qui sera commercialisée en vue de son incorporation dans un produit. Conditions d'éligibilité et de financement
Financement d'installations de boucles d'eau tempérée géothermiques de production de chaleur et de froid Plus de détails ici	Aide financière à la réalisation d'installation de production de chaud et de froid à partir d'une boucle d'eau tempérée géothermique.	Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Pour tous les projets et quelle que soit leur taille, l'aide sera déterminée par analyse économique en fonction de la quantité de chaleur EnR&R distribuée. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	L'ADEME peut accompagner les opérations de boucles d'eau tempérée « géothermiques » sur : <ul style="list-style-type: none">- champ de sondes ;- nappe d'eau souterraine ;- eaux usées (ou effluents en sortie de STEP) ;- eau de mer ou d'eaux de surface. Conditions d'éligibilité et de financement



Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Installation de production de chaleur biomasse/bois</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Aide à l'investissement dans des installations de production de chaleur à partir de biomasse.</p>	<p>Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022</p>	<p>Selon les installations, l'aide sera déterminé par forfait en fonction de la production de chaleur, ou par analyse économique.</p> <p>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Installations en secteur Entreprise (industriel, agricole et tertiaire) ayant une production de 12001 à 120002 MWh/an biomasse sortie chaudière.</p> <p>Conditions d'éligibilité et de financement</p>
<p>Financement d'installations de récupération de chaleur</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Aide à l'investissement dans des installations de récupération de chaleur fatale.</p>	<p>Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022</p>	<p>L'aide sera déterminé par analyse économique, basée sur les coûts éligibles du projet et encadrée par deux critères : le taux d'aide maximum et le temps de retour brut (TRB) sur investissement, calculé après aide.</p> <p>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Périmètre d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - système de captage de chaleur - systèmes de remontée du niveau thermique - systèmes de production de froid - systèmes de stockage - transport, la distribution et la valorisation de chaleur <p>Conditions d'éligibilité et de financement</p>
<p>Financement d'installations de production d'eau chaude solaire</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Accompagnement financier pour la réalisation et l'installation de pompe à chaleur (PAC) solaire.</p>	<p>Aide 2022 ouvert jusqu'au 31 décembre 2022</p>	<p>Selon les installations, l'aide sera déterminé en fonction de la production de chaleur, ou par analyse économique.</p> <p>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Les installations de PAC solaires éligibles au Fonds Chaleur sont les opérations de production d'eau chaude sanitaire (ECS) à destination de logement collectif et des secteurs Tertiaire, Industrie et Agriculture comprenant les établissements ayant des usages ECS durant toute l'année.</p> <p>La surface de capteurs solaires thermiques installée doit être supérieure ou égale à 25 m².</p> <p>Conditions d'éligibilité et de financement</p>



Transport et mobilité

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à soutenir le développement d'une offre souveraine de systèmes, composants et services dans la mobilité routière automatisée, connectée et bas carbone.</p>	<p>AAP ouvert jusqu'au 11 janvier 2023</p> <p>Deux relèves intermédiaires le 12/01/2022 et le 15/06/2022</p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coût total du projet : 5 M€ minimum pour grandes entreprises et projets collaboratifs. 2 M€ minimum pour les PME et ETI</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p>	<p>Systèmes et véhicules automatisés et connectés, y compris pilotes de services de mobilité de personnes à l'échelle d'un territoire.</p> <p>Infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière.</p> <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de filière automobile</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>L'objectif de cet AAP est ainsi de soutenir les efforts d'investissement et de diversification des acteurs de la filière automobile entre 2022 et 2026.</p>	<p>AAP ouvert jusqu'au 27 sept. 2022</p> <p>Relève intermédiaire le 15/03/2022</p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coût total du projet : 5 M€ minimum pour grandes entreprises et projets collaboratifs. 2 M€ minimum pour les PME et ETI</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : aap-france2030@bpifrance.fr p.relance@bpifrance.fr</p>	<p>Projets de diversification et d'investissement, portés par des sous-traitants de la filière automobile, qui souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (i) diversifier leurs activités au sein de la filière automobile pour produire des solutions qui seront essentielles à la mobilité de demain, notamment les nouvelles briques technologiques du véhicule du futur2 telles que les moteurs électriques, l'électronique de puissance, les packs batteries, les composants hydrogène, les nouveaux matériaux, etc. ; - (ii) diversifier leurs activités pour se positionner sur d'autres secteurs hors automobile (aéronautique, ferroviaire, construction navale, médical, nucléaire, défense, bornes de recharge électrique ou hydrogène, machines industrielles, etc.). <p>📄 Cahier des charges</p>



Transport et mobilité

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à soutenir les projets de déploiement de réseaux de stations publiques de recharge haute puissance destinés à tous types de véhicules électriques.</p>	<p>AAP ouvert jusqu'au 11 juillet 2022</p>	<p>Aides sous la forme de subventions.</p> <p>Plafonnement : 15 M€ par entreprise.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME.</p> <p>Contact : aap-irve2030@ademe.fr</p>	<p>Projets de déploiement de réseaux de stations de recharge haute puissance ouvertes au public selon 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Axe « métropoles » : stations situées dans l'une des 10 principales métropoles ;- Axe « territoires » : stations situées dans les zones non éligibles de l'axe « métropoles » (autres métropoles, villes moyennes, territoires ruraux, zones blanches). <p>📄 Cahier des charges</p>



Numérique et télécommunications

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Cybersécurité - Développement de technologies innovantes critiques</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à cofinancer des projets de recherche et développement portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 4 mai 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour le développement expérimental : 60 % de subvention / 40 % d'avances remboursables• Pour la recherche industrielle : 75 % de subvention / 25 % d'avances remboursables	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr strategie.cyber@pm.gouv.fr</p>	<p>Les thématiques proposées s'articuleront autour de 4 axes :</p> <ol style="list-style-type: none">1 - la protection des infrastructures critiques à l'heure des nouveaux usages (OIV/OSE notamment) ;2 - la protection des collectivités locales, startups/PME et télétravailleurs ;3- la sécurité de l'IoT ;4- les briques technologiques critiques spécifiques à certains secteurs clés. <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications (5G)</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP a vocation à soutenir les propositions de projets s'inscrivant dans le cadre des axes 2 et 3 de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux</p>	<p>Ouvert jusqu'au 8 juin 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p>	<p>Les projets pourront porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité- le lancement de travaux de R&D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G <p>📄 Cahier des charges</p>



Numérique et télécommunications

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet appel à projet vise à soutenir les innovations matérielles et logicielles liées aux applications d'IA embarquée depuis leur conception jusqu'à la démonstration de leur efficacité en situation réelle.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 5 octobre 2022 Relève intermédiaire le 01/06/2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p> <p>ia.dge@finances.gouv.fr</p>	<p>Finalités des projets :</p> <ul style="list-style-type: none">• Démonstration d'une fonctionnalité d'IA embarquée au sein d'un système ou d'un produit final (volet A).• Développement d'architectures ou de plateforme hardware dédiées à l'accélération d'IA dans les systèmes embarqués (volet B). <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Campus FabLab 5G Industrielle</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>L'objectif de l'AMI est d'accélérer le processus d'appropriation des usages permis par la 5G dans les entreprises industrielles de toutes tailles. Ces Campus devront rassembler en un même lieu tous les acteurs pertinents (industriels, opérateurs télécoms, équipementiers, intégrateurs, fournisseurs, experts, etc.) pour proposer une offre de service et d'accompagnement des industriels vers la numérisation de leurs processus de production grâce à la 5G.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 21 septembre 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance.</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p>	<p>Les Campus devront impérativement s'appuyer sur des entités dédiées à la transformation numérique déjà existante, fréquentées par les industriels d'un bassin ou d'une filière. Ils devront intégrer des équipements dimensionnés pour le test et le prototypage de solutions 5G industrielle : lignes de production pilotes, réseau privé 5G, etc. ainsi que sur les compétences associées.</p> <p>📄 Cahier des charges</p>



Numérique et télécommunications

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Grands Défis Stratégie Nationale Cyber - Axes verticaux Tranche 2</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Le présent appel à projet vise à mettre en œuvre la seconde tranche des axes verticaux dont les objectifs principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner plus loin les projets ou les technologies les plus prometteurs de la tranche 1 ; • Soutenir la croissance rapide des acteurs lauréats de la tranche 1 ; • Favoriser l'adoption massives et internationale des technologies développées lors de la tranche 1. 	<p>Ouvert jusqu'au 16 juin 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contact :</p> <p>grandsdefis@bpifrance.fr gd.cyber@pm.gouv.fr strategie.cyber@pm.gouv.fr</p>	<p>Les projets attendus dans le cadre de cet appel à projet visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poursuite de la R&D des sujets lauréats de la tranche 1 du Grand Défi • La R&D permettant le passage à l'échelle des technologies développées dans la tranche 1 du Grand Défi • L'innovation d'usage pour l'application des technologies développées dans la tranche 1 du Grand Défi <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Cryptographie post quantique</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à soutenir le développement de briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité, capables de résister aux attaques des ordinateurs quantiques.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 4 mai 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Dans le cas général, la part de subvention sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 75% pour les projets majoritairement « recherche industrielle » ; 60% pour les projets majoritairement « développement expérimental » 	<p>Instruction conduite par Bpifrance, en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contacts :</p> <p>strategies-acceleration@bpifrance.fr aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr</p>	<p>Les projets attendus sont des projets de R&D en cybersécurité visant au développement de technologies innovantes et adressant les thématiques suivantes (ces dernières sont détaillées dans l'annexe 1 du cahier des charges) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'algorithmes résistants au calcul quantique • Projets hardware • Projets logiciels <p>Les projets doivent présenter un total de dépenses éligibles supérieur à 1M€ (500K€ pour les jeunes pousses)</p> <p>📄 Cahier des charges</p>



Numérique et télécommunications

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Appel à projet franco allemand pour des projets sur « les réseaux privés 5G pour l'industrie »</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP a pour objectif de soutenir le développement de solutions innovantes pour les réseaux privés 5G.</p> <p>Objectifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Inciter les industriels français et allemands à déployer des cas d'usage de réseaux privés 5G et à adopter la technologie au sein de leurs usines ;• Encourager le développement des solutions 5G françaises et allemandes pour le secteur manufacturier.	<p>Ouvert jusqu'au 14 juin 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Opéré par Bpifrance, en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contact :</p> <p>Justine Bresard, Bpifrance, strategies-acceleration@bpifrance.fr</p> <p>Il est fortement recommandé aux candidats de soumettre une manifestation d'intérêt en anglais avant le 8 avril 2022 (ceux qui se seront manifestés seront conviés à une rencontre avec les organisateurs du projet) aux deux adresses suivantes :</p> <p>int-kooperationsprojekte-pt@dlr.de</p> <p>et</p> <p>strategie-acceleration-5g.dge@finances.gouv.fr</p>	<p>Les projets doivent être menés en consortium avec une entreprise « chef de file » regroupant des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Les institutions de recherche et les centres techniques ne peuvent pas être porteurs de projets.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le porteur de projet est une entreprise industrielle ayant un besoin de connectivité 5G qui servira à déployer des cas d'usage 5G au sein du projet ;• Les consortiums doivent inclure au moins un acteur des télécommunications et/ou des partenaires technologiques appropriés pour le déploiement des cas d'utilisation de la 5G.• Une institution de recherche appliquée, un centre technique ou une université allemande ou française doit soutenir le projet avec un savoir-faire scientifique et technique. <p>📄 Cahier des charges</p>

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Innovations en biothérapies</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Le présent AAP s'inscrit dans la volonté de catalyser et maintenir l'excellence de notre recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient</p>	<p>Ouvert jusqu'au 21 novembre 2023</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p>	<p>Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les 2 thématiques suivantes (détails dans le cahier des charges) :</p> <p>Thématique 1 : Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé)</p> <p>Thématique 2 : Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies.</p> <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Tiers lieux d'expérimentation</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP pour objectif de financer des tiers lieux pour répondre au manque de terrains d'expérimentation, l'une des principales limites identifiées au développement de la filière numérique en santé lors de la consultation publique 2021 de préfiguration de la stratégie d'accélération.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 25 mai 2022</p>	<p>Deux enveloppes financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une enveloppe dédiée à l'animation du tiers lieu d'expérimentation ; • une enveloppe spécifique leur permettant de cofinancer l'expérimentation de solutions numériques. 	<p>Instruction conduite par la Caisse des Dépôts - Santé.</p> <p>Contact sur le site internet</p>	<p>Ces Tiers lieux seront financés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tester l'usage de nouveaux services numériques en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.) ; • Mener des études de besoins des usagers ; • Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ; • Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ; • Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions.
<p>Industrialisation et Capacités Santé 2030</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 9 janvier 2024</p>	<p>Le soutien est apporté sous la forme de subventions et/ou d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contact : aap-france2030@bpifrance.fr</p>	<p>Cet appel vise donc en priorité les projets d'industrialisation dans les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes; • les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC; • les dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro. <p>📄 Cahier des charges</p>



Energie et stockage

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Solutions et technologies innovantes pour les batteries</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>L'objet du présent AAP est de poursuivre les efforts permettant de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 10 janvier 2023</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p>	<p>Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes en lien avec les thématiques prioritaires décrites ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">- Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion ;- Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel ;- Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries ;- Systèmes et packs batteries innovants. <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Hydrogène vert - Briques technologiques et démonstrateurs</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d'hydrogène, pour des applications de transport ou de fourniture d'énergie.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 31 décembre 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : aap.h2@ademe.fr</p>	<p>Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovantsAxe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergieAxe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhiculesAxe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse <p>📄 Cahier des charges</p>



Energie et stockage

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
Réacteurs nucléaires innovants Plus de détails ici	Cet AAP vise à soutenir des projets de recherche et développement sur des concepts de réacteurs nucléaires en rupture.	Ouvert jusqu'au 28 juin 2023	Le financement est attribué sous la forme de subventions. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.	Instruction conduite par Bpifrance, avec l'appui du CEA. Contact : aap-france2030@bpifrance.fr	Les projets devront répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">• l'amélioration de la compétitivité des réacteurs ;• L'amélioration de la sûreté intrinsèque de fonctionnement du réacteur ;• l'amélioration de la protection physique intrinsèque de l'installation ; La capacité à s'intégrer dans un système électrique plus décentralisé ;• le développement d'applications non électrogènes (hydrogène, chaleur, cogénération, radioéléments stratégiques...);• la fermeture du cycle du combustible nucléaire et la valorisation des matières nucléaires ;• l'amélioration de la gestion des déchets radioactifs produits. 📄 Cahier des charges



Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres produits biosourcés</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP s'inscrit dans la stratégie « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des objectifs est de soutenir la massification de la construction et de la rénovation bois et d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 14 octobre 2022</p> <p>Prochaine clôture intermédiaire le 15 juin 2022.</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : aap.batiment@ademe.fr</p>	<p>Cet AAP a pour objet de faire émerger des solutions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) de production de gros-œuvre et de second œuvre dans le bâtiment (panneaux de process et contreplaqué, poutres et poutres en I, lamellé-collé, bois aboutés et contre-collés, parois extérieures et intérieures, menuiseries, sols...); 2) de préfabrication d'éléments constructifs en bois, ou autres matériaux biosourcés. <p>Cahier des charges</p>
<p>Mixité pour la construction bas carbone</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP s'inscrit dans la stratégie « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des objectifs est de soutenir la massification de la construction et de la rénovation bois et d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée et géosourcée.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 14 octobre 2022</p> <p>Prochaine clôture intermédiaire le 15 juin 2022.</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : aap.batiment@ademe.fr</p>	<p>Cet AAP a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes, ie. des combinatoires associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et/ou avec d'autres bio et géosourcés et plus globalement aux solutions constructives du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité...).</p> <p>Cahier des charges</p>
<p>Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et traitement de l'air du bâtiment</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à soutenir les innovations permettant de répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques et de « décarbonation » du bâtiment sur les usages suivants : chauffage, rafraîchissement, production d'eau chaude sanitaire et traitement de l'air.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 14 octobre 2022</p> <p>Prochaine clôture intermédiaire le 15 juin 2022.</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME.</p> <p>Le porteur doit absolument contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt</p> <p>Contact : aap.batiment.sepac@ademe.fr</p>	<p>Les projets attendus doivent développer des nouveaux produits ou services visant à décarboner le bâtiment et le rendre plus sain (études, prototype, mise au point, démonstration, études préalables à l'industrialisation et première ligne industrielle...).</p> <p>Cahier des charges</p>



Alimentation & systèmes et équipements agricoles

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Besoins alimentaires de demain</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Le présent AAP s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « alimentation durable et favorable à la santé » qui a pour objectif de permettre au secteur alimentaire de capter l'ensemble de son potentiel économique tout en accélérant sa mutation en remettant au centre des préoccupations les enjeux de durabilité et de santé.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 8 juin 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, le cas échéant par l'ADEME ou FranceAgriMer.</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p>	<p>Les projets soutenus devront in fine augmenter l'offre de produits alimentaires et ingrédients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favorables en matière de santé ; - De nutrition préventive ; - A recette ciblée ou simplifiée ; - Issus de démarches environnementales supérieures ; - Issus de circuits courts et bénéficiant d'une traçabilité. <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Innover pour réussir la transition agroécologique</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Le présent AAP s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » qui a pour objectif de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et de gestion des aléas en agriculture.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 16 juin 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, le cas échéant par l'ADEME ou FranceAgriMer.</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p>	<p>Les thématiques d'intervention prioritaires sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des équipements agricoles intelligents et connectés (matériel et immatériel) ; - Remplacer ou limiter le recours aux intrants fossiles ou de synthèse par une mobilisation de solutions fondées sur la nature, de produits d'origine biologique ou d'organismes vivants ; - Valoriser la diversité des ressources génétiques à travers une sélection génétique et variétale améliorée et la sélection de populations hétérogènes. <p>📄 Cahier des charges</p>



Alimentation & systèmes et équipements agricoles

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
Protéines de légumineuses Plus de détails ici	Le présent AAP s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la stratégie d'accélération « Alimentation durable et favorable à la santé », qui contribue à l'un des objectifs du Plan France 2030 : investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	Ouvert jusqu'au 28 avril 2022	Le financement est attribué sous la forme d'aides. Taux d'aides précisés dans le Règlement financier	Instruction conduite par l'ANR. Contact : prot-leg@anr.fr	Les projets attendus d'une durée de 3 à 6 ans doivent proposer des études portant sur une meilleure connaissance des ressources génétiques chez les légumineuses, les inocula et leurs valorisations dans le cadre de la sélection variétale, et sur la compréhension des mécanismes conduisant à la production de protéines dans la plante ainsi que sur leur aptitude à une transformation alimentaire (caractéristiques nutritionnelles et sensorielles, fonctionnalités technologiques, etc.), tout en considérant les conditions permettant leur adoption par les agriculteurs et les consommateurs, et le développement de filières durables. Cahier des charges
Résilience et capacités agroalimentaires 2030 Plus de détails ici	Cet AAP vise à soutenir la structuration de filières agroalimentaires françaises compétitives. Il a pour objectif d'identifier des projets suffisamment matures pour entrer, au terme ou au cours du projet, dans une production industrielle ou préindustrielle, et permettre, en cas de succès, d'atteindre l'étape d'une commercialisation d'un volume significatif ou l'industrialisation d'un procédé.	Ouvert jusqu'au 3 novembre 2022	Le soutien apporté par l'État peut se faire sous forme de subventions et/ou d'avances remboursables.	Instruction conduite par Bpifrance en lien Agrimer. Contact : aap-france2030@bpifrance.fr	Projets d'industrialisation (thématiques 1 à 3) et de structuration des filières (thématique 4) dans les 4 thématiques suivantes : 1. la relocalisation des maillons industriels stratégiques ; 2. l'industrialisation pour répondre aux besoins alimentaires de demain ; 3. l'industrialisation pour réussir la transition agroécologique ; 4. des démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires. Cahier des charges



Alimentation & systèmes et équipements agricoles

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Financement des préséries d'innovations technologiques liées aux équipements agricoles</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>L'appel à projets vise le financement de préséries industrielles de machines fixes ou mobiles et équipements agricoles intégrant les technologies numériques.</p>		<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr</p>	<p>Les types de projets suivants sont attendus et éligibles au présent appel à projets :</p> <ul style="list-style-type: none">• projets de robotique agricole mobile ;• projets d'agroéquipements intégrant des fonctions automatisées et/ou intelligentes ;• projets de technologies automatisées et/ou intelligentes à destination des équipements agricoles, de l'agriculture et de l'élevage ;• autres projets d'innovations technologiques liées aux matériels et équipements agricoles. <p>📄 Cahier des charges</p>



Aéronautique et spatial

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Développement de mini et micro-lanceurs</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise, dans le contexte du développement croissant de nouvelles applications spatiales et de l'évolution des technologies de satellites conduisant à leur miniaturisation, à soutenir le développement d'une offre souveraine d'accès à l'espace de type mini et microlancement ainsi que leurs principaux composants.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 19 janvier 2023</p> <p>Prochaine relève intermédiaire le 2 juin 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance qui s'appuie sur l'expertise du CNES.</p> <p>Contact : aap-france2030@bpifrance.fr</p>	<p>Les projets attendus visent la réalisation d'activités démonstratives, permettant la montée en maturité du système de lancement ou de ses composants, et d'éprouver les modèles économiques et les conditions d'industrialisation et solutions de mise en orbite. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (start-ups et PME-ETI innovantes) de la filière du New Space.</p> <ul style="list-style-type: none">• projets en amorçage ;• projets en phase de développement et d'industrialisation. <p>📄 Cahier des charges</p>



Aéronautique et spatial

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Aéronefs bas-carbone</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP a pour cœur de cible les acteurs dits « émergents » (start-ups industrielles, PME et ETI innovantes, etc.), et vise le passage à l'échelle industrielle de solutions technologiques nouvelles en vue de produire en France des aéronefs bas-carbone.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 8 décembre 2022</p>	<p>L'aide est apportée sous forme de subventions et d'avances remboursables, réparties dans le cas général selon un ratio de 60% de subventions et 40% d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance.</p> <p>Contact : aap-france2030@bpifrance.fr</p>	<p>Projets portant sur les procédés de production, l'émergence de technologies pour l'industrie du futur pour l'aéronautique, ou l'industrialisation de start-ups de l'aéronautique, mais aussi projets industriels concernant des marchés émergents de l'aéronautique comme les drones.</p> <p>Les projets attendus doivent être suffisamment matures pour entrer, au terme du projet, dans une production industrielle ou pré-industrielle, et comportent ainsi des dépenses d'investissement ou d'ingénierie industrielle. Les dépenses de R&D dans les projets complets comportant une phase d'industrialisation sont également éligibles.</p> <p>Par ailleurs, sont attendus des projets présentant une assiette de dépense supérieure à 5 millions d'euros pour les ETI et grandes entreprises, et supérieure à 1 million d'euros pour les startups et PME.</p> <p>📄 Cahier des charges</p>



Innovation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Appel à projets i-Démo</p> <p>Soutien aux projets structurants de R&D</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP est générique ; il vise des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, des retombées environnementales et sociales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 03 mai 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, le cas échéant l'ADEME ou FranceAgriMer, en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contact : idemo@bpifrance.fr</p>	<p>La réalisation de ces projets peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché. Les développements plus particulièrement visés dans le cadre de cet appel à projets permettent d'atteindre, lorsque cette échelle est applicable, un niveau de TRL4 compris entre 7 et 9 et se fondent sur des travaux antérieurs d'un niveau de TRL compris entre 4 et 6.</p> <p>📄 Cahier des charges national</p>
<p>Appel à manifestation d'intérêts « CORIMER 2022 »</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Le présent AMI vise à soutenir des projets de R&D portés par des entreprises de la filière des industriels de la mer, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 29 mars 2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Opéré par le CORIMER, le Secrétariat Général pour l'Investissement et le Secrétariat Général de la Mer.</p> <p>Contact : cori@bpifrance.fr</p>	<p>Axe 1 - Nouveaux matériaux et chantiers intelligents Axe 2 - Bateaux intelligents et systèmes autonomes Axe 3 - Décarbonation et navires écologiques Axe 4 - Industrie offshore de nouvelle génération</p> <p>📄 Cahier des charges</p>



Innovation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
Aides au développement deeptech Plus de détails ici	L'aide au développement deeptech finance les dépenses liées aux phases de recherche et développement d'un projet d'innovation de rupture avant son lancement industriel et commercial.	Pas de date limite	Aide plafonnée à 2 000 000€, accordée sous forme mixte de subvention et d'avance récupérable, pouvant couvrir jusqu'à 50 % des dépenses éligibles prévisionnelles.	Instruction conduite par Bpifrance. Contact : directions régionales Bpifrance	Les projets en lien avec une innovation de rupture et répondant aux critères d'éligibilité qualifiés par Bpifrance. Est désignée une startup comme deeptech si elle est vectrice d'innovation : <ul style="list-style-type: none">• en se développant en lien étroit avec le monde de la recherche (équipe R&D constitués de chercheurs et / ou partenariat avec un laboratoire de recherche) ;• en étant porteuse d'une innovation à forte valeur ajoutée ;• en étant basée sur une rupture technologique protégée par un actif de propriété intellectuelle.
Bourse French Tech Plus de détails ici	Aide au financement des premières dépenses d'une startup.	Pas de date limite	Aide accordée sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 30 000 €.	Opéré par Bpifrance. 👉 Contact	Projets nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats...



Innovation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Appel à projets CORAM 2022</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à soutenir des projets de R&D portés par des entreprises de la filière automobile et mobilité routière, petites, moyennes ou grandes, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de mobilité, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 8 novembre 2022</p>	<p>Le soutien apporté par l'Etat peut se faire sous forme de subventions et/ou d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance.</p> <p>Contact : aap-france2030@bpifrance.fr</p>	<p>Il est attendu des projets de R&D qui contribuent à la transformation en profondeur de la filière automobile et des services de mobilité attachés, pour répondre aux enjeux technologiques, de compétitivité et de transition écologique.</p> <p>Les projets doivent s'inscrire dans la feuille de route technologique de la filière automobile, validée en juillet 2020 par le CORAM. Elle concerne, à court terme le développement des composants stratégiques pour la fabrication des véhicules électriques et hybrides rechargeables, et, à moyen terme, des systèmes à hydrogène pour la mobilité ainsi que du véhicule autonome et connecté.</p> <p>📄 Cahier des charges</p> <p>📄 Avenant au contrat stratégique de la filière automobile</p>
<p>European Council Innovation (EIC)</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>L'EIC est un organe européen qui vise à accompagner l'émergence et la mise sur le marché d'innovations de rupture à fort impact sociétal et environnemental. Il offre des solutions de financement adaptées pour dérisquer les projets d'innovation de rupture et les accompagner dans leur maturation technologique.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 5 octobre 2022</p>	<p>Aide accordée sous forme de subvention et intervention en capital.</p>	<p>Points de contact nationaux du MESRI ici.</p> <p>Un « Diagnostic Europe » est proposé par Bpifrance pour les PME françaises (<250 salariés) innovantes présentant un fort potentiel de croissance et visant l'international.</p>	<p>Il existe trois appels à projets distincts qui s'adressent à des projets ayant des TRL différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EIC Pathfinder (TRL 1-4) : projets au stade de recherche et souhaitant financer leur preuve de concept. Il permet d'accéder à une subvention allant jusqu'à 3M€. • EIC Transition (TRL 4-6) : projets au stade du développement et de l'étude de mise sur le marché. Il permet d'accéder à une subvention allant jusqu'à 2,5M€. • EIC Accelerator (TRL 5-9) : projets au stade de déploiement et de commercialisation de la technologie. Il permet d'accéder à une subvention allant jusqu'à 2,5M€ et/ou à un apport en capital jusqu'à 15M€.

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Métaux critiques</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP a pour objectif de réduire la dépendance aux métaux critiques de l'industrie pour les politiques prioritaires de la France dans les champs industriels, environnementaux et climatiques.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 30 janvier 2024</p> <p>Prochain relevé intermédiaire le 24/05/2022</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : aap-france2030@bpifrance.fr</p>	<p>Les projets sont attendus à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la production de métaux primaires et issus du recyclage ; • sur le développement de méthodes, de technologies et de processus visant la numérisation et l'automatisation de la production de matières premières ; • sur l'utilisation des métaux, pour réduire les dépendances aux métaux en jouant à la fois sur la consommation spécifique, les volumes nécessaires, les qualités suffisantes et les substitutions possibles pour une même fonction fournie au client. <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Intrants</p> <p>Dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Le présent AMI vise à soutenir les projets qui permettent de réduire la dépendance de l'industrie française et autres secteurs productifs aux importations d'intrants, i.e. de matières premières, consommables ou produits chimiques en provenance de Russie, de Biélorussie ou d'Ukraine ou, plus largement, d'approvisionnements auprès de fournisseurs russes, biélorusses ou ukrainiens menacés ou interrompus.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 30 janvier 2024</p>	<p>Le soutien peut se faire sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : aap-france2030@bpifrance.fr</p>	<p>Les projets attendus peuvent se présenter sous la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'investissements dans de nouvelles unités de production (primaires ou secondaire) d'intrants (y compris les consommables nécessaires à leur production) et de produits chimiques ; • d'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et plus flexibles ; • du développement et de la mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants ; • du développement et de la mise en œuvre à l'échelle industrielle de produits de substitution ; • de dispositifs ou procédés nouveaux permettant de réduire la consommation d'intrants pour un même niveau de performance de la fonction finale. <p>📄 Cahier des charges</p>



Industrialisation

Dispositifs	Objectifs	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Typologie de projets attendus
<p>Première usine</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes.</p>	<p>Ouvert jusqu'au 15 décembre 2026</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : aap-france2030@bpifrance.fr</p>	<p>Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.</p> <p>Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros.</p> <p>📄 Cahier des charges</p>
<p>Fonds d'investissement «Sociétés de Projets Industriels»</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Le fonds SPI concentre son action sur la phase d'industrialisation d'une technologie innovante.</p>	<p>Pas de date limite</p>	<p>Tickets de 10 à 140 M€</p>	<p>Opéré par Bpifrance.</p> <p>Contact : magali.joessel@bpifrance.fr (directrice du fonds)</p>	<p>SPI peut intervenir aux côtés d'une grande diversité d'acteurs (français, internationaux, de la start-up aux grands groupes, etc.) dans des sociétés de projet ou directement en corporate.</p>

Contact

communication@franceindustrie.org

Aides aux entreprises

<https://www.aides-entreprises.fr>

[Investissement | Place des Entreprises \(beta.gouv.fr\)](https://beta.gouv.fr)

<https://www.relanceindustrie-cticpde.fr>

[France Relance | Entreprises | Les aides financières de l'ADEME](#)